



Châteauneuf en Thymerais

MAIRIE INFOS

FÊTE NATIONALE 14 JUILLET 2018

VENDREDI 13 JUILLET

22h00 : Départ à la mairie
de la retraite aux flambeaux avec les Sapeurs-Pompiers.
23h00 : FEU D'ARTIFICE au Stade de la Pajotterie.

SAMEDI 14 JUILLET

11h30 : Place de la Libération
Rassemblement de la municipalité et des sociétés locales
pour dépôt de gerbes au Monument aux Morts
suivi de la revue des sapeurs pompiers.
12h30 : Salle des Fêtes
Remise des prix du concours des maisons fleuries
et du lâché de ballons du 14 Juillet 2017 et vin d'honneur.
13h : Repas populaire à la salle des fêtes
(apporter ses couverts).
Repas Champêtre gratuit pour les Castelneuviens.

Inscriptions en Mairie avant le 6 juillet.
Tarifs des participants hors commune :
10 € adulte et 5 € enfant
15h30 : Place de la Libération, lâcher de ballons.
17h : Goûter des enfants.

FÊTE FORAINE

DU 11 JUILLET AU 18 JUILLET
Parking de la Poste



FORUM DES ASSOCIATIONS

SAMEDI 1^{ER} SEPTEMBRE

Complexe Sportif intercommunal de 9h à 13h





JE DONNE MON SANG,
JE SAUVE DES VIES!



DONDESANG

CHÂTEAUNEUF- EN-THYMERAIS

SALLE DES FÊTES

MERCREDI 1^{ER} AOÛT

15H-19H

ÊTRE ÂGÉ DE 18 À 70 ANS - ÉVITER DE VENIR À JEUN
SE MUNIR D'UN PIÈCE D'IDENTITÉ



dondesang.efs.sante.fr



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MAI 2018

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** de créer :

- un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet avec effet au 16 juillet 2018
- un poste d'attaché territorial à temps complet avec effet au 16 juillet 2018

DÉCIDE d'instituer un régime indemnitaire pour le grade d'attaché territorial selon les modalités ci-après :

- L'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire (IFTS) pour un montant de référence de 1091.70 € affecté d'un coefficient multiplicateur maximum de 8.

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La procédure lancée par délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2014 avait pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le bilan de la concertation a été dressé en conseil municipal du 05 juillet 2017.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté le 05 juillet 2017.

L'enquête publique s'est déroulée du 20 février 2018 au 23 mars 2018. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 20 avril 2018.

Monsieur le Maire présente le projet de plan local d'urbanisme, les avis émis par les personnes publiques associées ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** de modifier le projet de PLU qui a été soumis à l'enquête publique pour tenir compte des différents avis,

DÉCIDE d'approuver le dossier de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Châteauneuf-en-Thymerais et à la sous-préfecture de Dreux aux jours et heures habituels d'ouverture.

INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAINE

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur zones urbaines (U) délimitées par le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 30 mai 2018.

DONNE DÉLÉGATION à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain.

DÉCLARATION PRÉALABLE À L'ÉDIFICATION DES CLÔTURES ET INSTITUTION DU PERMIS DE DÉMOLIR

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière, **DÉCIDE** d'instituer un permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

SUPPRESSION DES LAMPES À VAPEURS DE MERCURE

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **ADOpte** le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge Par ÉNERGIE Eure-et-Loir	Contribution de la commune	
23 500 €	50 %	11 750 €	50 %
			11 750 €

RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES

Monsieur le Maire explique que le règlement du cimetière nécessite d'être adapté à la législation funéraire en vigueur.

Afin d'en simplifier la gestion, il propose de nommer les deux cimetières et de les diviser en trois divisions.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

ADOpte le projet de règlement du cimetière ci-joint.

DÉCIDE de nommer les cimetières et leurs divisions de la façon suivante :

Cimetière	Nom	Divisions
Ancien	Le Castel	Pivoine Lilas Hortensia
Nouveau	L'Orée du Bois	Muguet Pervenche Jonquille

SUBVENTION POUR LE COLLÈGE PAJOTTERIE

Monsieur le Maire explique que le collège de la Pajotterie a durant de nombreuses années bénéficié d'une subvention aux activités pédagogiques et sportives, versée par le Communauté de communes du Thymerais pour un montant de 24 € par élève. Le conseil communautaire a décidé de restituer aux communes le paiement de cette subvention. Pour l'année 2017-2018, 157 élèves du collège habitent Châteauneuf, ce qui représente une subvention de 3 768 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE d'accorder une subvention de 3 768 € pour le collège de la Pajotterie pour l'année scolaire 2017-2018.

TARIFS DES SPECTACLES ET MANIFESTATIONS CULTURELLES

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE de fixer les tarifs des spectacles et manifestations culturelles organisés par la commune à :

- 8,00 € par adulte
- 5,00 € pour les enfants (moins de 18 ans)

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **ADOpte** la délibération modificative du budget principal de l'exercice 2018 ainsi qu'il suit :

ARTICLE	BUDGETISE	MODIFICATIF	TOTAL
Section de fonctionnement			
D 6237 - Publications	6 000 €	- 5 000€	1 000 €
D 023 - Virement à la section d'investissement	305 000	+ 5 000 €	310 000 €
Section d'investissement			
R 021 - Virement de la section de fonctionnement	305 000 €	+ 5 000 €	310 000 €
D 2088 - Autres immobilisations incorporelles	0 €	+ 5 000 €	5 000 €

ACQUISITION SENTE DE LA PETITE FRICHE

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition des parcelles de terrain référencées AB 24, AB 25, AB 28, AB 44, AB 47, AB 48, AB 51, et AB 52 sises Sente de la Petite Friche pour cause d'utilité publique, pour compléter l'emprise de la voirie de la Sente de la Petite Friche.

CHARGE Monsieur le Maire de faire dresser, par tous experts, les plans de cette acquisition.

RETRAIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU THYMERAIS DES COMMUNES DE MAILLEBOIS ET BOULLAY-LES-DEUX-ÉGLISES

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au retrait des communes de Maillebois et de Boullay-les-deux-églises du Syndicat Intercommunal du Thymerais.

DIT que ces retraits n'entraînent aucune conséquence sur le plan patrimonial et financier.

PAIEMENT EXCEPTIONNEL D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Le Maire explique que l'ancien responsable des services techniques est admis à la retraite de manière rétroactive à compter du 1^{er} février 2017. En conséquence, il convient de lui payer exceptionnellement un nombre élevé d'heures supplémentaires : 120 heures réalisées, qui n'ont pu être récupérées du fait de son long arrêt de travail.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE**, à titre exceptionnel, d'autoriser le Maire à rémunérer 120 heures supplémentaires.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** de solliciter auprès du Département d'Eure-et-Loir une subvention au titre du Fonds de Péréquation pour les acquisitions de matériel et divers travaux qui seront réalisés en 2018.

CESSION DE LA PARCELLE AC 80 RUE DU POINT DU JOUR

Le Maire explique que la commune est propriétaire de la parcelle AC 80 - sise Rue du Point du Jour - sur laquelle se situe l'ancien château d'eau qui sera démolit à l'automne prochain.

La société HLM Habitat Eurélien projette d'y construire des logements pour personnes âgées.

Il est proposé au Conseil de céder la parcelle foncière à l'euro symbolique à société HLM Habitat Eurélien.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** de céder la parcelle cadastrée AC 80 - sise Rue du Point du Jour - à la société HLM Habitat Eurélien à l'euro symbolique.

BIBLIOTHÈQUE

PLANNING MOIS DE JUILLET

SEMAINE 28	SEMAINE 29	SEMAINE 30
LUNDI 9	LUNDI 16	LUNDI 23
	Pliage de livres 14H  Tous publics	Radio crochet 14H  Tous publics
MARDI 10	MARDI 17	MARDI 24
		Jeu de piste 14H  Tous publics
MERCREDI 11	MERCREDI 18	MERCREDI 25
Ateliers bijoux 14H  Tous publics	Défilé de mode 14H  Tous publics	Atelier zen attitude - 14H  3/8 ans
JEUDI 12	JEUDI 19	JEUDI 26
Promenade contée - 14H  Tous publics	Jeu de société 14H  Tous publics	Il était une fois ! 14H  À partir de 7ans
VENDREDI 13	VENDREDI 20	VENDREDI 27
Autour de la tablette - 14H  Tous publics	Cinéma débat 14H  À partir de 7ans	Comptines et chants - 10H30  3/7 ans

4 NOCTURNES ÉTONNANTES

labyrinthe
des **thimerais**

ST-MAIXIME-HAUTERIVE (28)

**SUR LA PISTE
DU TEMPLE PERDU**

DU 7 JUIL. AU 2 SEPT. 2018
ouvert tous les week-ends de septembre

www.labyrintheduthimerais.fr

LA COMPAGNIE HISTOIRES DE SCENE
présente

L'ATELIER
de Jean-Claude Grumberg

AVEC :
Amélie Bigot, Régine Flauet,
Izoel, Janine Bigot,
Stéphanie Hardouin-Letellier,
Yannik, Jacques,
Corinne Lamotte, Charles,
Laurent Dubois,

Mise en scène :
Pierre-Marie Escourrou

CHATEAUNEUF Entrée Infos/Réservations :
20h30 Ad: 8€ Enfant: 5€ Tel: 06 50 36 38 36
Samedi 7 Juillet Salle des Fêtes Tel: 06 23 84 01 74
28170 Chateaufort en thymerais www.histoiresdescene.fr

**THÉÂTRE
EN PIÈCES**
CHARTRES

Mélanie Pichot : Peau d'Âne | Fabien Moïny : Le Maître de Musique
Phyllis Yordan : La Reine | Jean Hache : Le Roi | Thomas Marceul : Le Prince

Assistant à la mise en scène : Nicolas Pichot
Création lumière : Natacha Boulet-Räber | Création son et musique : Tony Bruneau
Technique : Hugo Dupont, Camille Wortham et Urbain de Maupeou
Chargées de Production : Françoise Chamand et Viridiana Ferrière
Coproduction et coréalisation : Théâtre de Chartres

Avec le soutien de Radio Intensité

Licences d'entrepreneur de spectacles : 1/1029427 - 2/1029426 - 3/1029425
Cie Théâtre en Pièces - Compagnie conventionnée et subventionnée par la ville de Chartres
et le conseil départemental d'Eure-et-Loir, subventionnée par le conseil régional
du Centre Val-de-Loire et la DRAC Centre (Ministère de la Culture)

- Tarifs -

Plein tarif : 15 €
Tarif réduit : 10 € (étudiants de moins de 26 ans, chômeurs)
Les représentations de juin et juillet ont lieu à 21h30 et celles d'août et septembre ont lieu à 21h00
Les représentations ont lieu en plein air, en cas de mauvais temps, un lieu de remplacement est prévu.
Spectacle à partir de 12 ans.

Renseignements et billetterie : 02 37 33 02 10
theatre-en-pieces@wanadoo.fr | www.theatre-en-pieces.fr

Dimanche 26 Août au Château de Maillebois.

Merci à tous les bénévoles de la compagnie. Un immense merci à nos hôtes nous accueillant dans de magnifiques demeures.

Théâtre en Pièces

MISE EN SCÈNE
ET SCÉNOGRAPHIE Emmanuel Ray

**PEAU
D'ÂNE**

Anca Visdei

- Tournée Peau d'Âne 2018 -